



Litige avec syndic concernant des impayés

Par **charlotte halb**, le **15/03/2012** à **02:15**

Bonjour,

suite a un changement de résidence principale, le syndic de notre résidence secondaire n'ayant pu nous contacter a l'adresse de notre résidence principale nous a mis en contentieux et a engages des frais importants d'huissier et d'avocat qui nous sont maintenant refactures. Nous pensons qu'ils auraient du se rendre compte que les courriers envoyés a cette adresse restes sans réponse auraient du les alerter (envoi de 2 mises en demeure par recommande dont ils ne peuvent pas produire les accuse réception) et qu'ils auraient du chercher a nous contacter par un autre moyen (notamment a l'adresse de notre résidence secondaire) avant de porter cette affaire devant les tribunaux. Le syndic reconnait (par telephone) ne pas avoir mis en oeuvre de procédure alternative pour tenter de nous contacter et considère que les courriers envoyés a l'adresse de la résidence secondaire n'arrivent pas de façon fiable (nous y recevons toutes nos factures d'électricité). Y a t il un recours possible devant les tribunaux?

Merci pour votre aide